

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2017. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 744 705,38 €, les dépenses de fonctionnement 2017 à 478 658,90 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (266 046,48 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	121 841,20	Excédent reporté	145 923,67
Dépenses de personnel	231 017,61	Remboursement de charges	30 870,83
Fonds de péréquation des ressources	16 017,00	Recettes des services	57 536,53
Dépenses de gestion courante	53 131,21	Impôts et taxes	249 834,50
Dépenses financières	19 812,52	Dotations et participations	184 040,88
Dépenses exceptionnelles	1 119,39	Recettes de gestion courante	15 220,47
Ecritures d'ordre entre sections	35 719,97	Recettes exceptionnelles	35 731,61
		Reprises sur provisions	4 051,15
		Ecritures d'ordre entre sections	21 495,74
Total	478 658,90	Total	744 705,38

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 198 217,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).

### 3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de la réalisation d'un nouvel emprunt, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), de la taxe d'aménagement et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat, de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur CHASSEING Daniel ou de notre assureur Groupama.

Deux emprunts réalisés en 2012 ont fait l'objet d'un refinancement afin de profiter de la baisse des taux d'intérêts intervenue depuis leurs souscriptions.

- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	22 131,13	FCTVA	7 625,35
Remboursement d'emprunt	53 987,99	Taxe d'aménagement	4 637,10
Frais d'études	1 799,10	Mise en réserves	31 660,13
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	36 511,27	Subventions	8 563,18
Travaux de voirie	44 977,50	Emprunts	60 000,00
Ecritures d'ordre entre sections	21 495,74	Cautions perçues	1 074,00
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	431 647,50	Ecritures d'ordre entre sections	35 719,97
		Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	431 647,50
<b>Total</b>	<b>612 550,23</b>	<b>Total</b>	<b>580 927,23</b>

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2017 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 24 219,00 € en dépenses et 18 826,00 € en recettes.

- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 636 769,23 € et la recette à 599 753,23 €.

L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 37 016,00 €). Il devra être couvert, en 2018, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

Le Maire,

MEILHAC Sébastien

